



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://www.lleida.net/docs/inversores/en/20200603_HRelev.pdf

ES https://www.lleida.net/docs/inversores/es/20200603_HRelev.pdf

ZH https://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20200603_HRelev.pdf

Madrid, le 3 juin 2020

Information pertinente

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Lleida.net obtient son premier brevet au Nigeria pour sa méthode de courrier électronique certifié avec signature électronique reconnue.

En vertu des dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le Décret royal législatif 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 6/2018 du Marché Alternatif Boursier (MAB), nous mettons à votre disposition les informations suivantes :

Lleida.net, société leader dans le domaine de la notification et la certification électronique, a reçu de la part de l'Intellectual Property Office du Nigeria le brevet correspondant à sa méthode de courrier électronique certifié avec signature électronique reconnue et dont la dénomination officielle est « **Method for the certification of electronic mail containing a recognised signature on the part of a telecommunications operator** » ou « Méthode pour la certification de courrier électronique contenant une signature électronique reconnue de la part d'un opérateur de télécommunications » sous numéro de fichier **NG/PT/C/2018/2994**.

L'octroi, en vigueur pour une période de 20 ans, est le premier brevet délivré à Lleida.net de la part de l'office de la propriété intellectuelle de Nigeria concernant les méthodes de certification, ainsi que comme tiers de confiance pour les notifications et contrats électroniques.

La méthode de Lleida.net permet l'envoi de courrier électronique certifié signé numériquement avec signature reconnue sans modifier cette signature au moment de la certification (ce qui arrive avec d'autres méthodes), générant un certificat juridiquement valide qui peut être présentée comme preuve devant les tribunaux pour prouver l'envoi, le contenu, la remise et la non-manipulation des informations.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,

Francisco Sapena Soler, PDG

À Madrid, le 3 juin 2020.